

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	CONSEIL FINANCIER															
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET								si exercice en société (2)		AV							
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		<input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	66 378	101,04 %												
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB														
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)	AC	682	1,04 %												
	4	Montant net des recettes	AD	65 696	100,00 %												
	5	Produits financiers (4)	AE	107	0,16 %												
	6	Gains divers (5)	AF	16 496	25,11 %												
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)	AG	82 299	125,27 %												
	3	8	Achats (6)	BA	1 136	1,73 %											
D É P E N S E S  P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)	BB	17	0,03 %											
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	9	0,01 %											
	11		Taxe sur la valeur ajoutée	BD													
	12		Contribution économique territoriale	JY	781	1,19 %											
	13		Autres impôts	BS	463	0,71 %											
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible	BV	2 023	3,08 %											
	15		Loyer et charges locatives	BF	4 494	6,84 %											
	16		Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	145	0,22 %											
	17		Entretien et réparations		739	1,12 %											
	18		Personnel intérimaire		307	0,47 %											
	19		Petit outillage (11)		507	0,77 %											
	20		Chauffage, eau, gaz, électricité		198	0,30 %											
	21		Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 472	2,24 %											
	22		Primes d'assurances		705	1,07 %											
	23		Frais de véhicules (12)		7 786	11,85 %											
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)														
	24		Autres frais de déplacements (voyages...)		3 384	5,15 %											
	25		Charges sociales personnelles (13)	BT	8 082												
			dont obligatoires	BZ	1 157												
		dont cotisations facultatives Madelin	BU														
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite															
26		Frais de réception, de représentation et de congrès		2 737	4,17 %												
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 663	5,58 %												
28		Frais d'actes et de contentieux		28	0,04 %												
29		Cotisations syndicales et professionnelles	BY	916	1,39 %												
30		Autres frais divers de gestion		3 113	4,74 %												
31		Frais financiers (14)	BN	482	0,73 %												
32		Pertes diverses (15)	BP	17	0,03 %												
33		TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	44 364	67,53 %												

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL FINANCIER**

N° SIRET

11 Adhérents

<b>DÉTERMINATION DU RÉSULTAT</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>Excédent (ligne 7 – ligne 33)</b>					CA	<b>37 936</b>	57,74 %
		<b>35</b>	Plus-values à court terme (16)					CB		
		<b>36</b>	Divers à réintégrer (17)					CC	<b>951</b>	1,45 %
		<b>37</b>	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		<b>38</b>	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	<b>38 887</b>	59,19 %
		<b>39</b>	<b>Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)</b>					CF		
		<b>40</b>	Frais d'établissement (19)					CG		
		<b>41</b>	Dotations aux amortissements (20)					CH	<b>713</b>	1,09 %
		<b>42</b>	Moins-value à court terme					CK	<b>23</b>	0,04 %
		<b>43</b>	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	<b>266</b>	0,40 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		<b>44</b>	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
	<b>45</b>	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	<b>1 002</b>	1,53 %	
	<b>46</b>	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	<b>37 884</b>	57,67 %	
	<b>47</b>	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	<b>3 392</b>		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	<b>557</b>		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
<b>6</b>	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
<b>7</b>	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
	<b>T</b>		<b>X</b>			<b>26 140</b>				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>		<b>B</b>	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB.